

AFFAIRE N° 11

REGULARISATION de l'avenant n° 1 au marché de gré à gré passé le 21 Août 1956, approuvé le 30 Août 1956, avec M. MURCY Marcel, Entrepreneur, pour l'aménagement d'une chambre froide.

Le Maire donne lecture de l'avenant n° 1 du marché du 21 Août 1956 approuvé le 30 Août 1956 (construction de gros oeuvre) pour l'étanchéité de la toiture et l'augmentation de 30 jours les délais d'exécution des travaux./.

Adopté à l'unanimité.